



Numéro 79 - 21 juin 2018

## CTL du 21/06/2018

### COMPTE – RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

**CGT Finances Publiques** : M. HINDERSCHID (T), M. VEYLET (T), M. TEUILLIERAS (S)

**FO DGFIP** : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

**SOLIDAIRES Finances Publiques** : M. LAROUSSINIE (T), M. NEVADO (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. MOISSINAC

### **I – Le plan de formation 2018 (pour avis en 2<sup>e</sup> convocation suite au vote défavorable unanime du 12 juin 2018) :**

M. MORICEAU s'étonne du vote unanime contre le plan de formation 2018 au motif d'un nombre d'e- formations en augmentation par rapport aux formations en présentiel, car le nombre de formations en présentiel reste stable par rapport aux années précédentes. Il note que les organisations syndicales ont reconnu la qualité de l'accompagnement local des candidats aux concours ce qui amène à un taux de réussite non négligeable. C'est la preuve de l'investissement en matière de formation professionnelle de la direction locale. Il tient à signaler les difficultés à trouver des formateurs. Il s'interroge quant au faible taux de participation et de finalisation aux e- formations.

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

**VOTE** : CONTRE 6 (2 CGT, 2 FO, 2 Solidaires)

## **II – Le projet d'adaptation des structures du réseau – ASR 2019 (pour avis en 2<sup>e</sup> convocation suite au vote défavorable unanime du 12 juin 2018) :**

M. MORICEAU tient à faire lecture d'un extrait du procès verbal du conseil d'administration de Logisens où il exprime tous ses doutes quant au passage à la comptabilité privée mais, in fine, consent à ce transfert compte-tenu des orientations du projet de loi porté par le ministre de la cohésion des territoires (M. MEZARD) qui le rendrait obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. HINDERSCHID (CGT), ne doutait pas des efforts de M. MORICEAU afin de conserver la gestion de Logisens dans la sphère publique mais compte-tenu de l'avis final exprimé par le directeur, souhaitait lui faire préciser si sa position était sur le fond ou sur la forme.

M. MORICEAU confirme qu'effectivement lors de ce conseil d'administration il s'exprimait sur la forme.

M. MORICEAU confirme que le transfert de l'activité recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Chaudes-Aigues-Pierrefort au SIP/SIE de St-Flour permettra de soulager un peu ce poste qui est en souffrance en le recentrant sur l'activité gestion publique. Il rappelle que ce poste est soutenu en permanence par l'équipe de renfort. Il confirme que ce poste « *n'est pas dans le viseur* ».

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

**VOTE : CONTRE 6 (2 CGT, 2 FO, 2 Solidaires)**

## **III – Questions diverses**

M. VEYLET (CGT) s'enquiert des suites de la rencontre avec M. le Maire d'Aurillac concernant la possibilité d'appliquer un tarif résident aux collègues stationnant aux abords de la place de la Paix.

M. MORICEAU nous informe que le maire d'Aurillac ne peut satisfaire à cette demande. Celui-ci lui a confirmé que les agents des Finances auraient priorité pour obtenir des places de stationnement au parking rue Méallet de Cours qui sera mis en service début 2019 et qui pratiquera un tarif « *low-cost* ».

M. HINDERSCHID (CGT) réitère sa demande d'intervention du directeur auprès de la mairie afin que les services chargés du stationnement appliquent une certaine tolérance pour les infractions légères durant les travaux environnant la place de la Paix.

M. MORICEAU répond qu'il n'en est pas question, chacun doit respecter les règles, les agents des Finances publiques peut-être plus que les autres. En tout état de cause il n'appartient pas au directeur départemental des Finances publiques d'intervenir dans la gestion du stationnement local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Vos élus CGT au CTL  
Daniel HINDERSCHID, José TEUILLIERAS, Laurent VEYLET